

DEC201646DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Fannie ALLOIN, directrice par intérim de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont le directeur est M. Jean-Claude LEPRETRE, MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, directeurs adjoints ;

Vu la DEC201044INC du 27 juillet 2020 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Fannie ALLOIN, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Fannie ALLOIN, directrice par intérim de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fannie ALLOIN, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, et à Mme Claire BENOIT, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171645DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 9 septembre 2020.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

